



CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Village des Collectivités Territoriales

1 avenue de Tizé - CS 13600 - 35236 THORIGNÉ-FOUILLARD CEDEX - Téléphone 02 99 23 31 00 - Télécopie 02 99 23 38 00 - www.cdg35.fr - E-mail : contact@cdg35.fr

Délibération n° 25-78 Conseil d'Administration du 02/10/2025

Marché public relatif à la fourniture de titres restaurant dématérialisés pour le personnel du CDG 35 et prestations associées

**Direction Générale des Services
Pilotage et Ressources Internes**
« ressources humaines » et « finances »

• Membres en exercice :	35
• Quorum :	18
• Membres présents :	19
• Pouvoirs :	7
• Suffrages exprimés :	26
• Votes POUR :	26
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

Chantal PÉTARD-VOISIN, Présidente, rappelle aux membres du Conseil d'Administration que le CDG 35 distribue des titres restaurants à son personnel. Le titre de restauration est considéré comme un titre de paiement servant à régler une partie du repas et comme un moyen de répondre aux obligations législatives et réglementaires par une participation de l'employeur au déjeuner de ses agents pendant leurs jours de travail.

Le marché actuel se terminant le 31 décembre 2025, une nouvelle procédure de mise en concurrence ayant pour objet la « Fourniture de titres restaurant dématérialisés pour le personnel du CDG 35 et prestations associées » a été lancée sous la référence MP-2025-22.

Cette procédure présente les caractéristiques suivantes :

- Type de procédure : Appel d'offre ouvert ; accord-cadre à bons de commande ;
- Durée de l'accord-cadre : 1 an reconductible 3 fois ;
- Montant maximum annuel : 250 000€ HT, soit un maximum de 1 000 000 € HT pour la durée totale de l'accord cadre.

À la suite de cette mise en concurrence, quatre plis ont été reçus des sociétés « UP », « EDENRED », « CONTACT » et « SWILE ».

Après analyse des candidatures et des offres, la commission d'appel d'offre, réunie le 2 octobre 2025, a procédé au choix de l'offre économiquement la plus avantageuse au vu des critères d'attribution définis dans le règlement de consultation. La commission d'appel d'offre a retenu l'offre de la société « SWILE ».



Au vu du procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est déroulée le jeudi 2 octobre 2025, les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée :

AUTORISENT

- la Présidente à signer le marché avec l'entreprise SWILE, ainsi que tous documents utiles à son exécution et à sa gestion.

AR-Préfecture de Rennes

035-283503563-20251006-11-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 06-10-2025

Publication le : 06-10-2025

Le Secrétaire de Séance

Jean-Pierre SAVIGNAC



La Présidente du Centre
de Gestion d'Ille-et-Vilaine,

Chantal PÉTARD-VOISIN